

Compte-rendu des délibérations

Séance du 20 Septembre 2021

L' an 2021 et le 20 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel lié à l'état d'urgence sanitaire, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, BEUTIER Fanny, CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, LEFEVRE Pascaline, LESAULNIER Régine, PAILLARD Mickaëlle, SASSIER Sandrine, MM : BERG Alain, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, PEZARD Sébastien, ROULAND Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOURG Céline à M. PEZARD Sébastien, LEGRAS Mélodie à Mme LESAULNIER Régine, MM : AEBI Gérard à M. BERG Alain, RENAULT Jean-Michel à Mme PAILLARD Mickaëlle

Excusé(s) : Mme FLOCTEL Séverine, M. CHOPIN Yannick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 17

Date de la convocation : 13/09/2021

Date d'affichage : 14/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : **21/09/2021**

et publication ou notification
du : **27/09/2021**

A été nommé secrétaire : M. DUTERTRE Bastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf :

- La délibération D21_09_17 – Motion concernant la fermeture de l'office de tourisme intercommunal en centre-ville, qui a été adopté à la majorité avec 16 voix pour et 5 abstentions.

Un dernier hommage a été rendu à Mme. Marie-Françoise JULLER, ancienne élue de Villaines La Juhel et une minute de silence a été observée avant le début de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite et obtient l'accord du conseil municipal pour ajouter, à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- *Modification du tableau des emplois et des effectifs.*
- *Motion concernant la fermeture de l'office de tourisme intercommunal en centre-ville*

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 28 juin 2021 : pas d'objections sur le contenu.

I – TRAVAUX – URBANISME

- Stade – Avis sur le déplacement du boulodrome

Les membres du conseil municipal ont approuvé le projet de déplacement du boulodrome sur le parking actuel afin de faciliter les travaux pour les futurs vestiaires.

- Aménagement de la Rue Pasteur

Pour faire suite à un ajustement concernant les travaux de la Rue Pasteur, le conseil municipal a validé l'avenant suivant :

N° Avenant	N° LOT	Nature	Montant de l'avenant H.T.
Avenant 1	LOT 1 – Voirie	Parcelle de route à bitumer en supplément	5 906.30 €

- Réhabilitation du groupe scolaire

Pour faire suite à divers ajustements concernant les travaux de l'école, le conseil municipal a validé les avenants suivants :

N° Avenant	N° LOT	Nature	Montant de l'avenant H.T.
Avenant 1	LOT 14 - Electricité	Moins-value sur prestations	- 6 630,68 €
Avenant 2	LOT 14 - Electricité LOT 11 – Revêtements sols	Moins-value sur prestation Protections sols supplémentaires	- 122,99 € 2 960 €
	LOT 3 – Gros œuvre	Moins-value sur prestations	-2 501,58 €
Avenant 3	LOT 3 - Gros œuvre	Moins-value sur prestations	- 5 760,99 €

II – GESTION FINANCIERE

- Projet cœur de ville, demande de subvention

Les élus du conseil municipal ont validé la demande de subvention au conseil départemental de la Mayenne – contrat de territoire – volet habitat pour un montant de 39 934 euros concernant les futurs travaux d'aménagement du local au 2 Grande Rue, pour y faire des logements à l'étage.

- Passation et renouvellement de petits contrat de fonctionnement

- *site internet* : renouvellement du contrat d'hébergement et de maintenance du site internet avec Atelier 111 pour un montant de 1 770.00 € HT

- *Logiciel SEGILOG* : renouvellement du contrat « PACK ETAT CIVIL » pour une durée de 3 ans à 1 980.00 € HT pour une année.

- *Collecte des toners et cartouches usagés* : Passation d'un contrat d'une durée d'un an avec la société SAS CONIBI afin de collecter les toners et cartouches des imprimantes de la collectivité usagées et qu'ils soient recyclés.

- Décision modificative n°2 du budget général

Afin d'ajuster les crédits existants au budget communal de l'année 2021, la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit, a été adoptée :

Il convient d'ajuster les crédits existants au budget communal de l'année 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
21318-040 2804172-040	Autres bâtiments publics Bâtiments et installations	557.27	557.27
Total DM n° 2		557.27	557.27
Pour mémoire Budget Primitif 2021		3 480 273.74	3 480 273.74
Total budget 2021 - section d'investissement		3 480 831.01	3 480 831.01
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
6811-042 722-042	Dot aux amort de immob incorp et corporelles Immobilisations corporelles	557.27	557.27
Total DM n° 2		+ 557.27	+ 557.27
Total DM n° 1		+ 42 611.50	+ 42 611.50
Pour mémoire Budget Primitif 2021		3 605 270.53	3 605 270.53
Total budget 2021 - section de fonctionnement		3 648 439.30	3 648 439.30

- Tarif des emplacements, marché des artisans

La commune de Villaines la Juhel organisera le marché de Noel durant la foire st Nicolas de 2021. Voici les tarifs validés :

- 20 euros pour un stand de 2m50 par 2m
- 40 euros pour un stand de 5 m par 2 m.

- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable de la M57

Les élus du conseil municipal, ont approuvé le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1 er janvier 2023.

III – AFFAIRES IMMOBILIERES

- Convention de mise à disposition du centre culturel
 - *Mise à disposition de l'école de musique* : Les élus ont validé la convention pour l'année scolaire 2020/2021 avec un montant de participation aux charges du bâtiment à proportion de l'utilisation pour un montant de 6594.21 euros. Ils autorisent Monsieur Le Maire à négocier une convention pour une durée de 3 ans de 2021 à 2023.
 - *Mise à disposition d'une salle à « AGITATO FOMATION »* : Les élus ont validé la convention de mise à disposition pour une durée d'un an avec une participation à hauteur de 250 euros par mois.

- Transfert de propriété de parcelles entre le département, la CCMA et la commune

Les élus du conseil municipal ont validé la proposition de division parcellaires du Conseil Départemental. Les parcelles cadastrées section AB n° 876-877 et 878, supportant des éléments de parking et de voirie deviennent communales.

- Bâtiment d'Accueil des Entreprises
 - Le montant du loyer pour le local au Rez-de-chaussée pour une superficie de 245m² est de 250 TTC par mois
Le montant du loyer pour le local à l'étage d'une superficie de 105.61 m² est de 300 euros TTC/mois la 1ere année puis 400 euros TTC/mois les années suivantes. Les charges telles que l'eau, l'électricité et le téléphone/internet seront à reverser en plus à la commune

IV – PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des emplois et effectif

Il a été validé de modifier le temps de travail sur le poste d'ACTIVE de 31,5h/semaine à un 35h/semaine.

Motion concernant la fermeture de l'office de tourisme intercommunal en centre-ville

Monsieur le maire a présenté aux membres du conseil municipal une motion afin de contester la fermeture de l'office de tourisme en centre-ville. Cette motion, votée à la majorité (16 pour et 5 absentions), exprime le souhait d'une rencontre bilatérale entre la CCMA et la commune pour évoquer l'organisation de l'accueil des touristes et des usagers.

Informations

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- Le lundi 18 octobre 2021,
- Le lundi 15 novembre 2021,
- Le lundi 13 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 27/09/2021
Le Maire
Daniel LENOIR

